

Lettre ouverte au Président Emmanuel Macron : Nous demandons à la France de protéger les organisations de la société civile palestinienne du ciblage systématique mené par le gouvernement israélien

Monsieur le Président de la République,

Les organisations signataires souhaitent vous alerter de la dangereuse intensification des atteintes graves commises par le gouvernement israélien et ses alliés contre les organisations de la société civile palestinienne.

Dans la bande de Gaza occupée et sous blocus, des dizaines de sièges d'organisations palestiniennes humanitaires et de développement ont été entièrement ou partiellement détruits, et plus de 500 travailleur·euses humanitaires ont été tué·es par l'armée israélienne, lors de violations flagrantes répétées du droit international. En Cisjordanie occupée, colonisée et en grande partie annexée de facto, les raids militaires israéliens contre les ONG palestiniennes se multiplient : leurs locaux sont pillés, saccagés, mis sous scellés, et leurs employé·es enfermé·es dans les prisons israéliennes. Les principales ONG de défense des droits humains sont ciblées par des sanctions américaines qui frappent au cœur de leurs opérations de documentation des crimes israéliens et leur travail auprès de la Cour pénale internationale.

En attaquant ceux qui s'efforcent de défendre la survie des Palestinien·nes et plaident pour la justice internationale et les droits humains, le gouvernement israélien et ses alliés ciblent au coeur même de la société civile palestinienne.

Nos organisations affirment notre entière solidarité avec le mouvement palestinien œuvrant pour la défense des droits humains, de l'Etat de droit, de la justice sociale et du développement. Nous continuerons de nous opposer à ces tactiques de délégitimation et de criminalisation, qui attaquent d'abord les ONG palestiniennes mais s'en prennent aussi aux organisations internationales et de la société civile française. En particulier, les tentatives de délégitimation des ONG internationales fournissant une aide essentielle aux Palestinien·nes ont récemment culminé avec [l'annonce de désenregistrement de 37 ONG](#) par les autorités israéliennes, qui menace d'entraver davantage la réponse humanitaire alors que les besoins à Gaza demeurent extrêmes.

La France reconnaît le rôle essentiel de ces ONG, comme le soulignent ses nombreux partenariats avec ces dernières. Cependant, la diplomatie française est restée silencieuse lorsque l'armée israélienne a envahi les locaux et emprisonné les employé·es d'une ONG palestinienne membre de Via Campesina et partenaire de l'Agence Française de Développement, le 1er décembre 2025. La France n'a pas non plus réagi à l'annonce des sanctions américaines arbitraires et sans fondement contre Addameer, puis contre Al Haq, PCHR et Al Mezan pour leur soutien au travail de la Cour pénale internationale. Ce silence est d'autant plus incompréhensible que deux de ces organisations ont été récompensées par le prix des droits de l'Homme de la République française.

Comme par le passé, la France devrait exprimer une position forte face à la politique israélienne de démantèlement de la société civile palestinienne. Il y a seulement quatre ans, en 2021, elle s'était jointe à huit autres Etats de l'Union européenne pour rejeter la désignation de six ONG palestiniennes de défense des droits humains en tant qu'"organisations terroristes".

Aujourd’hui, la diplomatie française ne protège plus la société civile palestinienne face à ces attaques. La France s'est récemment engagée à verser 100 millions d'euros pour financer des activités humanitaires pour les Palestinien·nes, mais ne défend pas les acteurs qui mènent sur le terrain un travail essentiel en matière de droits humains et d'aide humanitaire. La France reconnaît l'Etat de Palestine, mais ne proteste pas contre le démantèlement d'une société civile essentielle à sa réalisation. La position officielle française affirmant le soutien à la création d'un État palestinien, la France ne peut tolérer que le gouvernement israélien jette en prison les citoyen·nes qui jouent un rôle majeur dans la vitalité de la société civile.

Nous, organisations de la société civile française, refusons que la France détourne le regard de la société civile palestinienne au moment où elle fait face à une menace d'élimination sans précédent.

Monsieur le Président de la République, nous vous demandons de veiller à ce que la France :

- 1) Condamne fermement et publiquement toute atteinte grave à l'espace civique palestinien : destruction ou raid militaire contre des infrastructures, arrestation arbitraire du personnel, actes de criminalisation, sanctions extraterritoriales ou toute action compromettant leur capacité opérationnelle.
- 2) Assure une véritable politique de protection des organisations de la société civile palestinienne et de leurs employé·es via des mesures concrètes pour :
 - a. Garantir la continuité opérationnelle et la protection juridique des organisations affectées par les sanctions américaines, notamment via un système financier public coordonné, juridiquement solide et politiquement crédible ;
 - b. Soutenir l'activation de la loi de blocage de l'Union Européenne pour limiter l'impact des sanctions américaines sur celles et ceux qui collaborent avec la Cour pénale internationale ;
 - c. Exiger fermement, dans tout échange bilatéral avec des responsables israélien·nes, la libération immédiate de tous les Palestinien·nes détenu·es arbitrairement par les autorités israéliennes ;
 - d. Maintenir et renforcer ses partenariats avec les organisations de la société civile palestinienne et exiger des réparations financières au gouvernement israélien pour tout préjudice causé par ses actes répréhensibles, comme exigé par la Cour Internationale de Justice.
- 3) Agisse en conséquence des abus persistants commis par les autorités israéliennes, y compris en poussant fermement pour des actions au niveau de l'Union européenne.
- 4) Assure la mise en conformité de la politique française avec le droit international concernant la Palestine, en particulier l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice du 19 juillet 2024 demandant à tout Etat tiers de ne pas aider ou assister au maintien de l'occupation et la colonisation israéliennes illégales. La France devrait soutenir l'interdiction de tout commerce avec les colonies illégales israéliennes, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE.

Organisations signataires :

Confédération Générale du Travail (CGT)

Fédération Internationale pour les droits humains (FIDH)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Human Rights Watch (HRW)

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, y compris Amnesty International et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Médecins Sans Frontières (MSF)

Union Syndicale Solidaires